

Etat et communautarisme : le cas de l'île Maurice

Hubert Gerbeau et Marina Carter

Les amateurs d'exotisme ont retenu plus souvent l'idylle de Paul et Virginie que les rudes pages sur la société coloniale, qu'écrivit Bernardin de Saint-Pierre dans le Voyage à l'île de France. Les touristes font de même et, quand ils arrivent à Maurice, voient surtout ce que la publicité leur a promis : l'île paradisiaque où, sous la houlette d'un Etat débonnaire, toutes les ethnies vivent en heureuse harmonie. Sans rejeter cette image, des Mauriciens la complètent et, s'ils saluent la qualité de leur régime politique, admettent l'existence du "communautarisme", c'est-à-dire d'un antagonisme entre les communautés [1].

Louis Favoreu, qui écrivait en 1970 : "L'île Maurice sera la démocratie parlementaire de l'Océan Indien, si elle parvient à survivre", se félicite de constater aujourd'hui "le caractère exceptionnel de la réussite" du jeune Etat qui, tout en restant membre du Commonwealth, a proclamé la République en 1992 [2]. Le Président Uteem salue dans cette publication commune "l'enrichissement que procure la confrontation des concepts", au carrefour desquels son pays est placé [3]. En le paraphrasant, on pourrait suggérer que le secret mauricien tient peut-être à la "confrontation des communautés", dont l'Etat a su s'enrichir, en fondant sa légitimité et sa solidité non malgré elles mais grâce à elles. Pourtant en 1994, Aneerood Jugnauth, le Premier ministre, connaît des difficultés et dans l'île paradisiaque la morosité semble faire tache d'huile [4]. Malaise d'ordre général ou malaise auquel participeraient les antagonismes communautaires ? Les débats entretenus par une presse omniprésente révèlent l'existence d'une mosaïque où le social, le politique et le religieux s'imbriquent au quotidien, avec une tradition de précoce "marquage communautaire" des journaux [5]. Le nombre, la qualité et la diversité de ces derniers surprennent, mais aussi la vigueur avec laquelle s'exprime l'esprit critique, nous en verrons des exemples. Un des supports et des régulateurs de la démocratie mauricienne est manifestement constitué par cette presse. Groupes et individus y trouvent frein et protection, en complément de ceux que leur apporte le système judiciaire. Un barreau vigilant et une magistrature puissante et respectée sont en effet une des autres caractéristiques de l'île [6].

Au lendemain de l'indépendance, obtenue en 1968, on pouvait se demander si la communauté nationale existait, tant les différences entre des groupes ethniques rassemblés sur un espace restreint étaient visibles [7]. La question se pose aujourd'hui en termes différents, mais, face à l'Etat, les communautés restent si présentes que l'on ne peut éviter le détour par l'histoire [8]. Celle-ci aidera à comprendre le poids respectif des groupes communautaires dans la vie politique. Elle aidera à la perception diachronique des conflits d'intérêts et à celle de la cristallisation de l'identité sous la pression des enjeux économiques, des stratégies familiales, plus simplement, de la mémoire. On a dit que l'Etat avait parfois créé les communautés en les institutionnalisant. Ici, elles sont nées avant lui, préexistant à l'indépendance, mais évoluant avec celle-ci, plus vite, semble-t-il, qu'elles n'avaient évolué au temps de la colonisation. Leurs relations avec l'Etat mauricien très proche sont, en outre, bien différentes de ce qu'elles avaient été avec les gouvernements métropolitains. Aidées par ces derniers ou s'affirmant contre eux, ces communautés blanches, "créoles" et asiatiques (essentiellement indiennes) s'étaient insérées précocement dans le jeu politique [9]. Aujourd'hui, plus fractionnées qu'autrefois, elles ont leur place dans la vie nationale et une des formes les plus nettes de leur reconnaissance est la pratique des *best losers*, sièges de députés attribués aux "meilleurs perdants", selon un mécanisme dont nous analyserons le détail. Mais s'en tenir à ce qui est officiellement admis conduirait à ignorer bien d'autres "répartitions communautaires", dans tel ministère ou telle administration. Le pragmatisme, le "non-dit" semblant, en l'occurrence, autant de pièges tendus au chercheur que de garanties supplémentaires qu'Etat et communautés se proposent, dans une réciprocité de services rendus. Gageure que de gouverner pour des hommes politiques qui représentent chacun une communauté, élus de la nation, au nom de toutes les communautés : le pari est-il tenu et, si oui, comment ?

Nous examinerons d'abord comment les communautés se sont mises en place à Maurice et ce que le pouvoir central a fait pour les utiliser. Moment décisif de cette histoire, la préparation et la gestion de l'indépendance : entrées en politique, les communautés pèsent sur l'Etat. Le jeu électoral va-t-il obligatoirement les valoriser ou permettra-t-il aux partis de s'appuyer sur les notions unitaires de "peuple", de "nation" ? L'actualité nous sollicitant, on traitera ensuite, à l'aide de trois études de cas d'inégale importance, de la question du difficile fonctionnement d'une démocratie de type communautaire. Celle-ci a été placée en 1993 et 1994 devant des choix qui ont passionné l'opinion. Chaque fois, à l'appel ou sous la pression d'une ou

de plusieurs communautés, l'Etat laïque s'est trouvé impliqué dans des affaires religieuses ou empêtré dans le legs colonial.

MISE EN PLACE DES COMMUNAUTES, NAISSANCE D'UNE NATION Les marques du passé Courte histoire que celle de Maurice, dont les versants cachés se dévoilent non sans peine car, comme l'écrit Suresh Mourba [10], ils plongent dans les "profondeurs maternelles". Profondeurs de l'esclavage, de l'engagisme, de la conquête des libertés : toutes réalités sans la connaissance desquelles l'avenir se construirait mal [11]. "Périlleuse aventure" que de décrire le processus de structuration sociale qui donne naissance à une entité mauricienne, système de cohabitation, état d'équilibre dont, selon la formule d'Uttama Bissoondoyal, les assises sont "vulnérables à l'attrait sexuel, aux bouleversements économiques et politiques", et dont l'histoire ouvre la porte à un "long pèlerinage" [12].

Ile des Mascareignes, Maurice appartient à un archipel qui présente quelques analogies avec celui des Antilles, mais qui est aussi très différent. L'Atlantique, barrière immémoriale, offre aux Européens, depuis la fin du XVe siècle, l'avantage de conduire aux richesses américaines : des Antilles, on peut savourer les proches promesses du continent. L'Océan Indien, lui, est depuis au moins une vingtaine de siècles une "Méditerranée", espace maritime unissant ses riverains, lieu d'un remarquable "continuum culturel", mais lieu aussi de pesantes insularités. Depuis l'Antiquité, les navigateurs occidentaux avaient considéré avec effroi les immensités marines, sur lesquelles, finalement, leur désir d'épices les jetait. Désir que l'Atlantique laissait inassouvi mais que l'Océan Indien pouvait combler, offrant, de surcroît, l'or, les esclaves et un capital de rêves. De ces derniers naissait l'étrange alliance de l'Eden et de l'Eldorado. Celui-ci, recherché avec cupidité aux Amériques, semblait présent en un nouveau monde indianocéanique où les Européens, qui s'y aventurèrent peu, fixaient aussi avec insistance le lieu du Paradis terrestre [13].

L'archipel des Mascareignes, connu précocement, semble être resté désert jusqu'au XVIIe siècle. Les Portugais le visitent entre 1511 et 1538. Les Hollandais prennent possession de Maurice en 1598, mais ne s'y installent qu'en 1638 et l'abandonnent en 1710 [14]. Après plusieurs occupations éphémères, les Français s'implantent durablement à Bourbon en 1663 et, en 1721, envoient quelques hommes à Maurice, qui était redevenue déserte, et prend alors le nom d'île de France [15].

Les hésitations et la modestie de ce début de colonisation s'expliquent par la petite taille de l'archipel et son éloignement de l'Europe, autant que par la médiocrité des ressources que l'on peut y commercialiser. Situées à l'est de Madagascar et à 20 degré de latitude sud, les Mascareignes représentent quelque 4500 km² de terres émergées, dont plus de la moitié revient à la Réunion. L'Etat mauricien, lui, dispose aujourd'hui d'environ 2000 km², répartis entre la minuscule Agalega, la petite île Rodrigues et l'île Maurice proprement dite. Dans cette île, les habitants d'origine indienne représentent à peu près 70% de la population sur un total dépassant le million. On a coutume de dire que leurs ancêtres sont venus, comme coolies c'est-à-dire "engagés", travailleurs libres sous contrat, remplacer les esclaves dans les plantations sucrières au moment de l'Abolition. Ce schéma n'est que grossièrement vrai. S'en contenter serait ignorer des aspects essentiels de l'origine et de l'évolution des relations communautaires.

Au cours de leur brève installation à Maurice, les Hollandais avaient utilisé quelques dizaines d'esclaves, venus essentiellement du Bengale et de la côte de Malabar. Les Français emploient à leur tour des esclaves, parmi lesquels la présence d'Indiens est attestée dès 1728 [16]. On tire volontiers parti de leur aptitude pour les travaux de cuisinier et de lingère, de cordonnier ou de maçon. L'amiral Kempenfelt précise, en 1758 : "The slaves who are from Bengal are generally for home service, they are of a docile character" [17]. Milbert, au début du XIXe siècle, loue la douceur, l'honnêteté et la propreté d'esclaves indiens, dont certains savent lire et que l'on emploie de préférence "à des ouvrages qui demandent du soin et du raisonnement". Ces hommes, poursuit-il, sont "les plus beaux et les mieux faits". Qualités que possèdent aussi les Indiennes, que des planteurs n'hésitent pas à choisir comme compagnes [18].

Sous La Bourdonnais, gouverneur des Mascareignes de 1735 à 1746, on voit aussi des Indiens libres qui s'installent à Port-Louis comme tailleurs, cordonniers ou orfèvres [19]. Ces artisans viennent du Sud de l'Inde [20]. La religion de la majorité d'entre eux est l'hindouisme, mais les musulmans sont précocement présents, "Lascards" employés au cabotage et aux réparations navales, qui reçoivent, en 1805 l'autorisation d'édifier leur première mosquée. Les deux groupes s'entendent parfaitement, estime Musleem Jumeer [21]. On trouve en outre des Indiens catholiques : esclaves baptisés sur place ou Indiens libres arrivés déjà convertis des Comptoirs français. Aspirant "à un christianisme à visage indien (...) les indo-catholiques" semblent avoir réussi "une expérience de transculturation". Mais leur nombre est difficile à préciser, ne serait-ce que parce que la multiplication de

prénoms chrétiens dans la population servile, n'est "aucunement signe de baptême" [22]. Les formes d'apostolat aussi bien que l'habitat peuvent en tout cas contribuer à maintenir le sentiment d'appartenance communautaire : à Port-Louis, les Indiens libres se regroupent dans un faubourg, auquel ils ont donné leur nom dès 1781, c'est le "Camp des Malabars" [23]. On signale en 1829 que la paroisse catholique de cette ville dispose d'une "succursale appropriée aux Indiens Malabares" [24]. Certains Indiens libres, souligne d'autre part Doojendraduth Napal, connaissent une promotion précoce : propriétaires d'esclaves, voire propriétaires fonciers, comme Raina, "chef interprète", qui parvient à acheter un terrain en 1773 [25].

Françaises jusqu'aux défaites de Napoléon, les Mascareignes sont occupées par les Anglais à partir de 1809 (Rodrigues) et de 1810 (Bourbon et Maurice). Aux traités de paix, seule l'île Bourbon est rendue aux Français. Pendant les premières décennies du XIXe siècle, l'orientation de l'archipel vers une production sucrière exigeante en main-d'œuvre pousse les planteurs à réclamer toujours plus de bras à la traite négrière. L'interdiction de celle-ci conduit à un trafic illégal d'esclaves mais aussi à des formules de travail libre, quand il devient certain pour les métropoles que la fin de la traite est le prélude à la fin de l'esclavage [26]. Madagascar et l'Afrique, les pourvoyeurs les plus proches, ne suffisent plus à satisfaire les planteurs qui sollicitent aussi l'archipel malais [27]. Mais, comme l'avaient fait leurs ancêtres, ils songent surtout à l'Inde pour en recevoir un renfort de peuplement. C'est le coolie-trade qui va le procurer.

En 1840, Lord Russell se déclare peu disposé à favoriser "the transfer of labourers from British India", ajoutant : "I am not prepared to encounter the responsibility of a measure which may lead to a dreadful loss of life on the one hand, or, on the other, to a new system of slavery". Formule qui va fournir son titre à un livre fameux [28]. L'ouvrage fait école, ainsi B. Benedict écrit : "Imported Indian labourers were treated like slaves" [29]. Certes des nuances ont été apportées au bilan de l'engagisme. Certains aspects, positifs pour les travailleurs, ont été soulignés, par exemple dans le cas du Surinam et de Maurice même [30]. Mais dans la mémoire collective des descendants de coolies les aspects négatifs continuent à l'emporter. Plusieurs auteurs, comme H. Tinker lui-même, continuent, pour leur part, à souligner les traits communs aux systèmes d'engagement et d'esclavage : vie quotidienne, unité sociale de la plantation close, contrôle hiérarchique sévère, stimulation par les sanctions et non par le salaire, abus constatés dans le recrutement et lors du renouvellement des contrats [31]. A Bourbon, les engagés, surtout des

Tamouls, sont arrivés dès 1828, c'est-à-dire vingt ans avant l'abolition de l'esclavage. Il s'y avère que celui qui saisit l'outil est saisi par lui : l'Indien, faisant le travail du "pioche", le plus fruste des esclaves, lui est assimilé [32]. Homosexualité et prostitution sont favorisées par la rareté des recrutements de femmes [33]. Salaires, nourriture, mauvais traitements, travail excessif sont tout au long du siècle l'objet de contestations et de dénonciations [34]. A Maurice, des engagés sont appelés dès 1829, mais le premier flux important, 25 000 travailleurs environ, date des années 1834-1838. Ces immigrants, des "hill coolies", choisis "parmi les populations de castes inférieures et tribales de l'Inde", sont installés par les employeurs dans les "camps" des plantations [35]. Leurs conditions de vie suscitent de telles protestations que les recrutements sont interdits pendant plusieurs années [36]. Soutenus par de rares philanthropes, comme Plevitz, les Indiens luttent eux-mêmes pour faire reconnaître leurs droits d'hommes libres. Venus surtout du Nord de l'Inde, et en particulier du Bihar, ils sont près de 450 000 à avoir été recrutés entre les premières arrivées du XIXe siècle et 1907 [37].

La mise en place de nombreuses "communautés" à Maurice et dans les îles voisines, et les dominantes des oppositions communautaires, sont donc issues de la recherche forcenée de main-d'œuvre à l'époque de la colonisation. Une oligarchie sucrière et commerçante, essentiellement d'origine française même au temps de la domination britannique, a recruté fort loin des travailleurs. Les esclaves les plus nombreux sont venus d'Afrique et de Madagascar. Leurs descendants, plus ou moins métissés, constituent le fonds de la population dite créole. Le bill d'émancipation de 1833 marque le démarrage de la grande immigration d'engagés ou coolies venus de l'Inde. Leurs descendants représentent le plus grand nombre des Indo-Mauriciens actuels. Mais il est important de se souvenir de plusieurs réalités, parfois niées avec véhémence pour des raisons idéologiques : la spécificité du groupe créole (sur laquelle nous reviendrons), l'existence d'Indiens esclaves, présents dans l'île aux côtés des premiers Européens, et d'Indiens libres de niveau social non négligeable. Les uns et les autres, appartenant à des groupes souvent différents de ceux qui fourniront les gros contingents du XIXe siècle, sont appréciés des colons et des voyageurs. Au contraire, les Indiens qui arrivent massivement après l'émancipation sont l'objet de critiques acerbes [38]. Il semble que, tout en ne pouvant se passer d'eux, on leur reproche leur nombre, leurs maladies, leurs coutumes, et surtout finalement de n'être pas esclaves, alors que la plantation n'arrive pas à se déprendre des empreintes de la servitude.

Les Indiens de Maurice ont attendu longtemps avant de faire leur apparition sur la scène politique. La constitution de 1885, en vigueur jusqu'en 1947, permet à l'oligarchie blanche de tenir à l'écart la plupart d'entre eux. Il est vrai que le corps électoral, limité par des exigences de cens et d'alphabétisation en langue anglaise, est très réduit. Aux élections législatives de 1886, il y a 3 931 électeurs pour 359 874 habitants. Sont inclus dans ce total 248 983 Indiens, dont seuls 293, une proportion infime, peuvent voter [39]. La peur de la submersion indienne est cependant manifeste dans le reste de la population. Un mouvement de "rétrocession", c'est-à-dire de retour à la France, y puise une bonne part de ses troupes, au lendemain de la Guerre de 1914. Les champions de la "rétrocession" sont des gens de couleur et non des Franco-Mauriciens [40]. Au-delà du désaveu de la plupart de ces derniers, une coupure "communautaire" autrement plus grave s'exprime, celle qui oppose les métis de culture française à la "foule innombrable des travailleurs indiens incultes" et au petit noyau de bourgeoisie hindoue et musulmane qui témoigne aux Anglais une "loyauté sans pareille" [[M. Jumeer, "Le mouvement de rétrocession et les cultures française et indienne à l'île Maurice (1918-1921)", Relations...,

Les auteurs remercient la MacArthur Foundation et le Social Science Research Council de New York, et le Groupement de Recherches Océan Indien du CNRS (Aix et Paris), pour leur soutien financier. Ils remercient en outre Mme Régine Nundlall, M. Christophe Jaffrelot et M. Eric Ng Ping Cheun pour leur lecture d'une première version de ce texte.

[1] M.D. Oodiah, "Communalisme/Ethnicité : théories, concepts, notions, analyses : revue critique et nouvelles perspectives", *Journal of Mauritian Studies*, vol. 2, n° 2, Moka, Mahatma Gandhi Institute, 1988, p. 86-134.

[2] La Constitution de la République de Maurice en versions anglaise et française, avec un répertoire par article de la jurisprudence en matière constitutionnelle, Louis Favoreu (dir.), (CERSOI et GERJC, Université d'Aix-Marseille III), préface de Cassam Uteem, Président de la République de Maurice, Port Louis, Mauritius, Best Graphics Ltd, 1993, VII-292 p. (p. VI).

[3] Ibid., p. V.

[4] Dans son numéro du 24 juillet 1994, Week-End titre en 1ère page : "La déprime de la population et l'impopolarité personnelle du PM confirmées". 85% des 2 300 personnes interrogées estiment qu'un malaise social existe dans l'île et 91% que la vie y "est devenue stressante".

[5] G. Benoît, *The Afro-Mauritians. An Essay*, Moka, MGI, 1985, (X)-105 p., p. 63 : "The Franco-Mauritians had their Cernéen (1832), the Tamilo-Mauritians *The Mercantile Advertiser* (1868), the Indo-Mauritians *The Hindusthani* (1909), the Islamo-Mauritians *The Anjuman Islam Maurice* (1883), the Sino-Mauritians *The Mauritius Chinese Gazette* (1895) and the Creolo-Mauritians *La Balance* (1832) and *La Sentinelle* (1843)".

[6] J. Colom, *La justice constitutionnelle dans les Etats du nouveau Commonwealth : le cas de l'île Maurice*, préface de L. Favoreu, PUAM et *Economica*, Aix, Paris, 1994, 244 p. (Texte remanié d'une thèse de doctorat d'Etat, soutenue en 1989 à l'Université d'Aix-Marseille III).

[7] J.-F. Dupon, "La société mauricienne", *Revue juridique et politique, Indépendance et coopération*, 1969, n° 3, p. 337-356.

[8] Communautés dont la nouvelle Constitution reconnaît explicitement l'existence. Il est précisé par exemple dans l'Annexe I, relative au système électoral : "Aux fins de la présente Annexe, la population de Maurice est considérée comme comprenant une communauté hindoue, une communauté musulmane et une communauté sino-mauricienne ; toute personne qui, par son mode de vie, ne peut être considérée comme appartenant à l'une de ces trois communautés, est réputée appartenir à la population générale, laquelle forme elle-même une quatrième communauté" in *La Constitution de la République de Maurice*, op. cit., 1993, p. 251.

[9] On est frappé par le caractère pragmatique de la définition contenue dans l'Annexe I de la Constitution : s'appuyant sur le "mode de vie", elle choisit pour certaines communautés un critère religieux, pour d'autres un critère ethnique et constitue un quatrième groupe défini par le terme de "population générale". Ce quatrième groupe correspond au fonds primitif de peuplement, à dominante européenne, africaine et malgache. Mais certains auteurs excluent les Blancs de la population générale et citent, en dehors d'elle non pas trois mais cinq groupes : "It is used freely to refer to the largest group of the "general population" (exclusive of the White Franco-Mauritians, the Indo-Mauritians, the Tamilo-Mauritians, the Islamo-Mauritians and the Sino-

Mauritians) descendants of African slaves", (G. Benoît, *The Afro-Mauritians...*, op. cit., p. 17. D'autres auteurs distinguent "quatre communautés : Indo-Mauriciens hindouistes et musulmans, Sino-Mauriciens, Blancs franco-mauriciens, créoles d'origine africaine", (L. Favoreu, "Seewoosagur Ramgoolam, 1900-1985", *Universalis* 1986, p. 593, Paris, Encyclopædia Universalis, 1986). Ces exemples de nomenclature pourraient être multipliés : le sujet y trouve une partie de sa complexité. Nous y trouverons surtout matière à réflexion car les critères choisis pour proposer telle ou telle frontière communautaire renvoient à l'usage et à l'histoire, au réel mais parfois aux mythes ou aux préjugés ; ils ont une incidence majeure sur la façon dont on peut décrypter les relations entre Etat et communautarisme.

[10] Avocat et ancien ministre travailliste.

[11] S. Mourba, *Misère Noire (ou Réflexions sur l'histoire de l'Ile Maurice)*, Maurice, Swan Printing, s. d. (c. 1980), 233 p.

[12] Préface à l'ouvrage de Toni Arno et Claude Orian, *Ile Maurice : une société multiraciale*, Paris, L'Harmattan, 1986, 182 p., pp. 7-8. U. Bissoondoyal est le directeur du Mahatma Gandhi Institute (MGI) à Maurice.

[13] H. Gerbeau, "La traite esclavagiste dans l'Océan Indien du XVe au XIXe siècle ; problèmes posés à l'historien, recherches à entreprendre" in *Histoire Générale de l'Afrique, Etudes et Documents*, vol. 2, *La Traite négrière du XVe au XIXe siècle*, Paris, UNESCO, 1979, p. 194-217 ; Voir également du même auteur, "Mythes et stratégie. Le Sud-Ouest de l'Océan Indien du XVIIe au XXe siècle : un espace français ?" in *Histoires d'Outre-Mer, Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Miège*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1992, 2 vol., 716 p., pp. 447-491.

[14] G. de Nettancourt, "Le peuplement néerlandais à l'île Maurice (1598-1710)" in *Mouvements de populations dans l'Océan Indien*, Paris, Champion, 1980, p. 219-232.

[15] A. Toussaint, *Histoire des îles Mascareignes*, Paris, Berger-Levrault, 1972, p. 29-44.

[16] J.-M. Filliot, *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIIIe siècle*, Paris, ORSTOM, 1974, p. 179.

[17] Cité par H. Ly-Tio-Fane Pineo, *Lured Away. The Life History of Indian Cane Workers in Mauritius*, Moka, Mauritius, Mahatma Gandhi Institute, 1984, XVI-261 p. (p. 5).

[18] J. G. Milbert, *Voyage pittoresque à l'Ile de France, au Cap de Bonne Espérance et à l'Ile de Ténérife*, Paris, A. Nepveu, 1812, vol. 1, p. 218, vol. 2, p. 170-172.

[19] P. Crépin, *Mahé de la Bourdonnais, gouverneur général des Iles de France et de Bourbon (1699-1753)*, Abbeville, Imp. F. Paillart, 1922, p. 80.

[20] J. Benoist, "La "diaspora" indienne" in *L'Inde grande puissance mondiale*, Paris, CHEAM, 1988, p. 9.

[21] "Les Affranchis et les Indiens libres à l'Ile de France au XVIIIe siècle (1721-1803)", thèse de doctorat de 3e cycle, soutenue le 22 juin 1984, Faculté des Sciences Humaines, Université de Poitiers, p. 203-204 (dactyl.).

[22] A. Nagapen (Mgr), "Les Indiens à l'Ile de France : acculturation ou déculturation ?", in *Relations historiques et culturelles entre la France et l'Inde, XVIIe-XXe siècles* Association historique internationale de l'Océan Indien, 2 vol., Sainte-Clotilde, Archives Départementales de la Réunion, 1987, vol. II, p. 25-51, p. 36-41.

[23] Milbert, op. cit., vol. 1, p. 217, vol. 2, p. 173. Quartier qui leur est "presque réservé" et dont les maisons sont "tenues fort proprement", précise l'auteur.

[24] Archives de la Congrégation de la Propagande, Vatican (AP), Relaz. del l'Isla Maurice, 1829, fol. 289, quaest. 33a.

[25] *Les Indiens à l'Ile de France, Ile Maurice*, 1965, pp. 50 et 68-70.

[26] M. Carter and H. Gerbeau, "Covert Slaves and Coveted Coolies in the Early Nineteenth Century Mascareignes" in *The Economics of the Indian Ocean Slave Trade*, ed. by Gervase Clarence-Smith, London, F. Cass, 1989, VII-222 p., p. 194-208. On se reportera aussi à la thèse de Richard B. Allen, "Creoles, Indian Immigrants and the Restructuring of Society and Economy in Mauritius 1765-1885", University of Illinois, 1983, XII-293 p. dactyl. (unpublished thesis, Ph.D.) et à celle de Marina Carter, "Indian Labour Migration to Mauritius and the Indenture

Experience, 1834-1874", Oxford, St. Antony's College, 1987, XV-369 p. (D. Phil. thesis).

[27] Maharashtra State Archives, Bombay (MSA), Political Dept., Bombay Govt. to Colebrooke and Blair, 24 March 1827. Détails in H. Gerbeau, "Les esclaves asiatiques des Mascareignes au XIXe siècle. Enquêtes et hypothèses", *Annuaire des Pays de l'Océan Indien*, vol. VII, 1980, Aix, Paris, CERSOI, PUAM-CNRS, 1982, p. 169-197 (texte revu et mis à jour d'une communication présentée à Perth en 1979 (ICIOS, Section VI, "Archives and Resources for Study").

[28] H. Tinker, *A New System of Slavery. The Export of Indian Labour Overseas 1830-1920*, London, Oxford University Press 1974, XVI-432 p. (p. V).

[29] "Slavery and Indenture in Mauritius and Seychelles" in *Asian and African Systems of Slavery*, ed. by J. L. Watson, Oxford, Basil Blackwell, 1980, p. 135-168 (cf. p. 149-150).

[30] P.C. Emmer, "The Meek Hindu : The Recruitment of Indian Labourers for Service Overseas, 1870-1916" in *Colonialism and Migration ; Indentured Labour before and after Slavery*, ed. by P.C. Emmer, Dordrecht, M. Nijhoff, 1986, p. 187-207. J.-L. Miège, *Indentured Labour in the Indian Ocean and the Particular Case of Mauritius*, Leiden, Centre for the History of European Expansion, *Intercontinenta*, n° 5, 1986, 62 p. L'auteur souligne l'intérêt des archives du Mahatma Gandhi Institute, qui fournissent pour les années 1835-1910 une documentation détaillée, et souvent illustrée de photographies, sur les arrivées et les départs des Indiens.

[31] "Continuity between Slavery and Indian Immigration ?", *Indian Labour Immigration*, ed. by U. Bissoondoyal and S.B.C. Servansing, Moka, Mahatma Gandhi Institute, 1986, (XXII)-329 p. (p. 1-8. Voir aussi p. 20-72 : "Examination of Certain Aspects of the Slavery-Indenture Continuum of Mauritius Including a Scenario That Never was", by J. Manrakhan).

[32] Archives Départementales de la Réunion (ADR), 79 M 3 : Indiens battus (Rapports généraux de police, Janvier 1830) ; ADR, 79 M 4 : un Indien meurt sous les coups, il "ne marchait pas au gré du commandeur" (lettre du commandant de gendarmerie, 17 avril 1836, n° 748) etc.... Brève approche : H. Gerbeau, "Engagees and Coolies on Réunion Island, slavery's masks and freedom's constraints", *Colonialism and Migration*, op. cit., Dordrecht, 1986, p. 209 - 236.

[33] India Office Library and Records, London (IOL), India Emigration Proceedings, Consul Perry, 4 th December 1874.

[34] Nombreux travaux sur le sujet in Relations...op. cit. ; cf. par exemple Michèle Marimoutou, Firmin Lacpatia, Sudel Fuma, Jean-Claude Laval. Publications récentes à la Réunion (1990-1994) de Sully-Santa Govindin, notamment Les engagés indiens . Ile de La Réunion - XIXe siècle, Saint-Denis, Azalées Editions, 1994, 192 p.

[35] J. Benoist, "La "diaspora" indienne", art. cit., p. 10.

[36] J.C. Jha, "Early Indian Immigration into Mauritius (1834-1842)", Indian Labour Immigration, op. cit ., Moka, 1986, p. 15.

[37] S. Peerthum, "Forms of Protest and Resistance of Indian Labourers", S.J. Reddi, "Labour Protest among Indian Immigrants" in Indian Labour Immigration, Moka, 1986, op. cit., p. 88-94 et 116-135.

[38] A. Callikan-Proag : "La représentation des immigrants indiens dans Le Cernéen (1836-1853)", Indian Overseas. The Mauritian Experience, ed. by U. Bissoondoyal, Moka, Mahatma Gandhi Institute, 1984, (VIII), p. 223-272.

[39] R. Mathur, "Indians' participation in Mauritian politics (1834-1934)" in Relations..., vol. II, p. 69 - 89 (p. 73 - 80).

[40] Certains de ceux-ci ne cachent pas qu'à la France républicaine ils préfèrent la France d'avant 1848, voire celle d'avant 1789. Les planteurs savent, d'autre part, que Paris achète en 1919 la tonne de sucre 990 francs aux Réunionnais, alors que les Anglais la paient 2 500 francs aux Mauriciens.